

COMPTE-RENDU REUNION DU 17 NOVEMBRE 2016.

Membres du Conseil des Sages présents : Mesdames : Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER.
Messieurs : Rémi BERTHIER, Guy DEMICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Michel LESIEUR, Jannik MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNETTA.

Représentant la Mairie : Messieurs : Yvan Lubraneski (Maire), Frédéric Fabre (1^{er} Adjoint, cadre de vie, urbanisme et mobilité), Marc Prabonnaud (4^{ème} Adjoint, travaux et sécurité), Jean-Paul GRUFFEILLE (conseiller municipal, citoyenneté, référent du CDS).

Absent(s) excusé(s) : Bernard JULLEMIER (Président du Conseil des Sages), Alexandre VABRE (conseiller municipal, logement et développement durable)

Séance débute à 20 heures 40

Ordre du jour :

- 1) Rapport « Etude des liaisons douces intra-muros et la sécurité » remis par le Conseil des Sages (CDS).
- 2) Fonctionnement du CDS et liaisons avec la mairie.
- 3) Questions diverses.

Bernard Jullemier, président du CDS, avait prévu d'assister à cette réunion. Suite à des soucis de santé, il n'a malheureusement pas pu nous rejoindre. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et sommes de tout cœur avec lui.

1) Rapport « Etude des liaisons douces intra-muros et la sécurité »

- De l'avis général des représentants du conseil municipal, le document fourni est riche en détails et contient une liste exhaustive des chemins et liaisons existants à ce jour. C'est une excellente base pour des projets de développement de la circulation douce dans le village.
- Pour chacune de ces liaisons, une fiche détaille ses caractéristiques techniques et son état, et des propositions de modifications afin d'en améliorer l'usage et la sécurité.
- **Frédéric Fabre** aurait souhaité qu'il y ait deux ou trois "vraies" propositions offertes pour résoudre les différents points "noirs" sur la sécurité, d'ailleurs clairement identifiés dans le document remis.
- Ce à quoi les membres du CDS ont répondu que ce dossier, comme il nous l'avait été demandé, n'était qu'une base de travail fait de constatations avec de simples suggestions pour ne pas interférer sur des décisions qui ne dépendent que du Conseil Municipal, certaines suggestions étant du reste directement opérationnelles.

Pour que le CDS puisse définir une priorité entre les projets possibles, Frédéric Fabre propose de réfléchir sur les axes prioritaires et de les hiérarchiser sur la base des critères suivants :

- 1^{er} critère : problèmes de sécurité sur l'axe
- 2^{ème} critère : intérêt de la liaison entre quartiers, vers des équipements publics
- 3^{ème} critère : fréquentation actuelle de l'axe

Un certain nombre de remarques ont été faites et discutées.

- **Diane de Saint Léger** : il n'a jamais été mentionné si les liaisons douces étaient accessibles à la fois aux piétons et aux chevaux. Le centre équestre est poche du centre bourg. Il semble que les Molières n'aient pas d'itinéraires équestres, contrairement à d'autres communes voisines comme Boullay.

- **Frédéric Fabre** : la présence de piétons et de chevaux est très souvent incompatible sur des espaces de cheminement de taille réduite. Avoir des chemins de randonnée équestres serait intéressant et devrait faire l'objet d'une étude séparée et dédiée à cette problématique. Aujourd'hui, il n'y a pas de demande du centre équestre pour relier le centre du village, seulement pour traverser certaines routes départementales situées à proximité du haras et ainsi rejoindre certains de nos chemins qui sont accessibles, et utilisés, par les cavaliers.
- **Yvan Lubraneski** : le centre équestre doit utiliser et traverser la route départementale (rue de Cernay) pour aller soit dans la forêt de Montabé soit dans un champ à côté du bois des Carrières St Vincent. Nous pourrions sans doute afficher des panneaux avertissant les automobilistes de la présence possible de cavalier, ce qui participerait à l'apaisement de la vitesse.
- **Diane de Saint Léger** : sait-on si ces chemins de randonnées équestres sont inscrits sur la liste du Conseil General (résultat de l'enquête demandée par le Conseil Général en 2002 sur les chemins de randonnée, réalisée par nos soins) ?
- **Frédéric Fabre** : je vais vérifier auprès des services compétents.
- **Michel Lesieur** : Les Tout-Petits sont amenés à utiliser la route de Cernay avec des poussettes spéciales très larges. Cela leur pose des problèmes car les trottoirs ne sont pas adaptés, sans parler des risques liés à l'obligation d'aller sur la route !
- **Marc Prabonnaud** : il serait possible d'aménager un trottoir côté pair. Et faire en sorte que les particulier propriétaires de parcelles le long de cette rue prennent soin des haies afin qu'elles ne dépassent pas sur le trottoir.
- **Pierre Pruneta** : le passage piéton au niveau de l'ancienne école, début de la rue de Cernay) est très mal placé et dangereux car sans visibilité à la fois pour les piétons et les automobilistes. Même s'il se trouve dans une zone de vitesse limitée à 30 km/h. Une étude sur le terrain a montré que le meilleur emplacement se trouve au milieu du virage, en diagonale, à la sortie du centre équestre.
- **Frédéric Fabre** : oui, c'est également notre conclusion.

Afin de l'aider dans sa démarche de prioriser les propositions contenues dans le rapport, le CDS demande aux élus municipaux de partager avec eux les priorités de l'équipe municipale concernant les liaisons douces et la sécurité de circulation.

A la suggestion de demander au PNR de fournir son expertise technique en amont des projets, Frédéric Fabre estime qu'elle n'interviendrait qu'à la phase finale.

1. **Liaison douce école – terrain de sport** (pages 78 à 80 du rapport)

Jean Hvostoff : transformer la sente Pierreuse en piste cyclable. Loin de la circulation des voitures donc avec une plus grande sécurité.

Frédéric Fabre : la sente est en lisière de bois, au fond des jardins des riverains et beaucoup de gens ne voudraient pas que leur enfant prenne cette voie, en particulier quand les journées sont courtes.

Il est techniquement possible, et préférable, d'aménager une piste cyclable à double sens sur le trottoir de gauche en allant vers le stade depuis Target, la liaison étant ensuite existante via l'espace Target jusqu'au centre bourg. C'est une possibilité qui doit être approfondie.

2. **Rue de Cernay** (pages 81 et 84-85 du rapport)

- Passage piéton au niveau de l'ancienne école.

- Aménagement du trottoir côté pair associé à l'élagage des haies pour la circulation des Tout-Petits.
- Cette voie est largement utilisée par les cyclistes mais est relativement étroite, ne facilitant pas le croisement de voitures – et à fortiori de poids lourds ou de bus. Une suggestion est faite de peindre (en vert) sur la chaussée une piste cyclable. Le but n'étant pas d'interdire aux véhicules à moteur de rouler sur cette bande mais plutôt de prévenir les conducteurs de la présence de cyclistes. La commune doit étudier la faisabilité.
- Le ramassage scolaire, avec 3 arrêts le long de la route de Cernay pose des problèmes de sécurité avec la traversée non protégée de cette voie départementale à forte circulation aux heures de pointes – et coïncident aux heures de passage des bus scolaires.

3. Bois des Carrières St Jean

Yvan Lubraneski : La direction du centre équestre des Molières a approché la mairie en demandant de pouvoir accéder à la partie plate du bois (sans excavations), le long du chemin de Cernay longeant la parcelle-AA103 afin de mettre des poneys au repos. En contrepartie, le centre propose de participer gratuitement aux nouvelles activités périscolaires en offrant chaque mardi à un groupe d'enfants de monter à poney.

L'avantage de cette convention de partenariat pour la commune est double :

- La présence des chevaux permet une présence et une vigilance dans cette parcelle boisée et la création naturelle d'un chemin reliant la rue de Boullay au chemin de Cernay.
- L'équitation comme activité aux NAP est une chance pour les enfants et ne grève pas le budget de fonctionnement.

Ce bois étant classé espace naturel sensible, il doit être protégé pour être ouvert au public. Suite à une visite sur le terrain avec les représentants d'une société forestière, il apparaît que des travaux de mise en sécurité sont absolument nécessaires avant de donner l'accès aux bois.

Un devis concernant la mise en sécurité du bois des Carrières de Saint Jean a été demandé afin de faire une demande de subvention auprès du département (50% maximum du montant des travaux).

Il faudra également prévoir :

- Une protection contre les chevaux par cerclage des arbres à "essence reconnue".
- La création d'un cheminement public jouxtant leur aire de repos, sur lequel le conseil des sages pourrait apporter des suggestions

Quelques informations données par les élus municipaux, non directement liées aux liaisons douces intra-muros :

- Délimitation de la zone "30" du village. Elle commence à l'Ouest à partir du carrefour rue de Cernay - rue de Boullay, au Nord rue des Marnières, à l'Est niveau du Paradou et au Sud niveau du rond-point de Limours à l'entrée du village.
- Liaison du bois communal du Paradou avec l'allée Saint-Vincent par une bande de terrain de 2,50 mètres de large.
- Création d'une voie pédestre et cyclable empruntant l'ancienne voie de chemin de fer entre Saint Rémy et Limours. Le projet est porté par la CC du pays de Limours avec le support technique du PNR. Ce projet inclut la possibilité de location de vélo avec ou sans assistance électrique ainsi que la création d'une maison de l'éco-mobilité à Saint-Rémy (ancienne maison de garde-barrières). Il est également mentionné que dans une 2^{ème} phase, cette liaison douce pourrait accueillir un mode de transport vert.

2) Fonctionnement du CDS et liaisons avec la mairie

La précédente réunion du CDS a eu lieu le 11 mai dernier. Une fréquence de réunions plus importante serait souhaitable afin de pouvoir rapporter régulièrement les travaux du Conseil des Sages lors des bureaux municipaux tenus 2 fois par mois (en plus du conseil municipal mensuel).

En partant sur la base de 5-6 réunions par an, il faut partir sur une fréquence bimensuelle. La salle du conseil est souvent libre les jeudis.

Prochaine réunion : jeudi 19 janvier 2017

Ordre du jour (tentative) :

- Progrès sur les priorités 1, 2 et 3
- Point sur les liaisons extra-muros

De son côté, le CDS va planifier des séances de travail internes :

- Prévoir deux réunions pour les études demandées par la Mairie (liaison Ecole – terrain de sports et rue de Cernay) avant le 19/01/2017.
- Prévoir la mise en place d'une commission pour le dossier des liaisons douces extra-muros.

Fin de séance : 23 heures.